

## Réponse à la saisine DPMA 12-3187 sur les rejets de cabillaud en Manche-Est et mer du Nord, et en mer Celtique.

Benoît Dubé, Lionel Pawlowski et Alain Biseau,  
juin 2012

### 1. Rappel de la demande

Dans sa saisine 12-3187 en date du 2 mai 2012, la DPMA souhaite *‘que soit conduite une analyse approfondie des résultats du programme sur les rejets de cabillaud :*

- 1- *Pour le métier ‘chalutage poissons démersaux’ (OTB-DEF) dans la zone Manche est / Mer du Nord (zones CIEM VIII d et IV a,b,c)*
- 2- *Pour les métiers ‘chalutage poissons démersaux’ (OTB-DEF) et ‘chalutage langoustinier’ (OTB/T CRU) en Mer Celtique (zones CIEM VII e,f,g,h,j,k).*

*Pour ces deux zones, je souhaiterais disposer d’éléments plus précis concernant la nature et la proportion de rejets, en analysant les causes pouvant conduire à ces rejets...*

*Echéance souhaitée le 1<sup>er</sup> juin 2012 »*

N.B. Un rapport préliminaire a été envoyé le 1<sup>er</sup> juin 2012

### 2. Réponse

Les résultats des analyses demandées sont présentés dans le document technique « Rejets de cabillaud observés sur les chalutiers de fond opérant en Manche Est – mer du Nord et en mer Celtique »

### 3. Conclusions

Que ce soit en mer du Nord – Manche Est ou en mer Celtique, **les captures de cabillaud ne représentent qu’une faible part des captures totales**, avec un pourcentage plus élevé en mer Celtique. **Les rejets de cabillaud, en 2011 sont très faibles voire extrêmement faibles quelle que soit la zone et la pêcherie concernée.**

En Manche Est et mer du Nord, en 2011, les chalutiers boulonnais pêchant avec un maillage de 80mm, ont un pourcentage de cabillaud dans leurs captures du même ordre de grandeur que les années précédentes. La différence notable par rapport à 2009-2010 (voir réponse à la saisine 11-0218) est que la quasi-totalité des cabillauds capturés est conservée à bord (taux de rejets très faible : 2.2%). Cette différence s’explique par le fait que la réglementation (quota, % d’espèces) n’est pas limitante en 2011, les quelques rejets étant causé par le respect de la taille minimale au débarquement.

Dans la pêcherie de lieu noir en mer du Nord, la part de cabillaud dans les captures totales reste très faible (<1.5%), la quasi-totalité des cabillauds capturés étant conservés à bord (taux de rejet extrêmement faible).